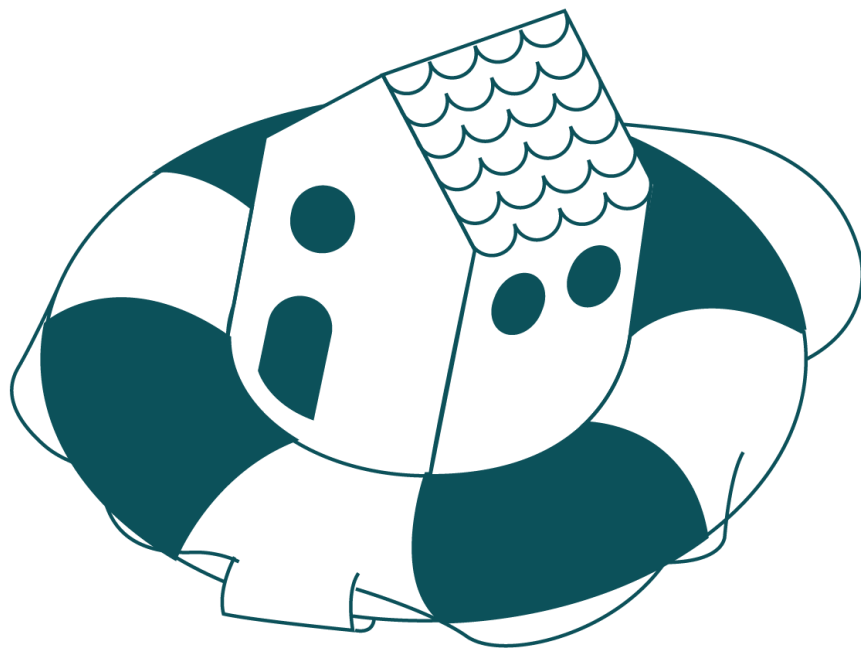


# DICRIM 2024

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



### LES RISQUES MAJEURS A VILLEMARDE COMMENT SE PROTEGER ?



DOCUMENT A CONSERVER

## 🌊 S'ORGANISER POUR PREVENIR LES RISQUES

Le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document d'information communal obligatoire, élaboré par le maire, à destination des habitants. Il a pour objectif de présenter :

- les risques majeurs auxquels le territoire de la commune peut être exposé.
- les actions de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.
- les moyens d'alerte de la population.
- les consignes de sécurité à suivre pour permettre à chacun de réagir de la manière la plus appropriée en cas d'évènement.



Francis Labruyère  
Maire de Villemade

### SOMMAIRE

|  |                |
|--|----------------|
| <i>QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? » et « LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) »</i> | <i>Page 2</i>  |
| <i>LES MOYENS D'ALERTE</i>   | <i>Page 3</i>  |
| <i>L'HEBERGEMENT D'URGENCE A LA SUITE D'UNE EVACUATION</i>                           | <i>Page 4</i>  |
| <i>LE RISQUE INONDATION</i>  | <i>Page 5</i>  |
| <i>LE RISQUE METEOROLOGIQUE</i>  | <i>Page 8</i>  |
| <i>LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN</i>  | <i>Page 10</i> |
| <i>LE RISQUE RADON</i>   | <i>Page 12</i> |
| <i>LE RISQUE SANITAIRE</i>   | <i>Page 13</i> |
| <i>LE RISQUE NUCLEAIRE</i>   | <i>Page 14</i> |
| <i>LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE</i>  | <i>Page 16</i> |
| <i>LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</i>                                | <i>Page 18</i> |
| <i>LE RISQUE TERRORISTE</i>  | <i>Page 20</i> |
| <i>SE PREPARER EN CAS D'EVENEMENT : AVANT/APRES</i>                                  | <i>Page 23</i> |
| <i>NOTES</i>   | <i>Page 25</i> |
| <i>RECAPITULATIF DES CONDUITES A TENIR</i>   | <i>Page 26</i> |

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

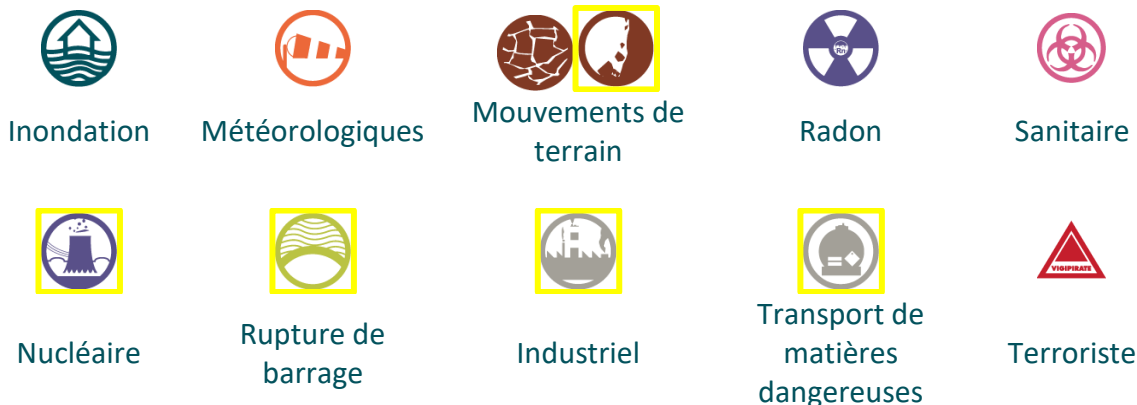
Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.



Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture du Tarn-et-Garonne (consultable sur [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)).

### LISTE DES RISQUES MAJEURS PRESENTS SUR LA COMMUNE :



## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : LA COMMUNE EST ORGANISEE

Face à ces risques, la commune de Villemade a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un Poste de Commandement Communal (PCC) sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.

**Poste de  
Commandement Communal :**  
05 63 03 34 09



## LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens



### LA SIRENE D'ALERTE

En cas d'évènement majeur et de grande ampleur, **la sirène d'alerte** peut être déclenchée.

Si vous entendez le signal, **vous devez rester à l'abri, écouter la radio ou consulter les comptes officiels des autorités sur les réseaux.**



### L'ALERTE SUR LE TERRAIN

**Les équipes communales et les services de secours** pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



### LA TELEALERTE

La Mairie peut vous contacter directement par téléphone via son **système de télé alerte**. Vous pouvez vous inscrire directement en Mairie.

### LES PANNEAUX LUMINEUX

Un message d'information sera diffusé sur le **panneau numérique extérieur** situé devant la Mairie au 8, rue des écoles 82130 VILLEMADÉ.



### LA RADIO

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio : **FRANCE BLEU 97.2 ou 100% 103.7 FM**



### LES RESEAUX NUMERIQUES OFFICIELS

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités et sur les réseaux de la ville :

**Préfecture** : [prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr)

**Commune** : [mairie-villemade@info82.com](mailto:mairie-villemade@info82.com)

## L'HEBERGEMENT D'URGENCE A LA SUITE D'UNE EVACUATION

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs **centre(s) d'hébergement d'urgence**.

Les équipements de la commune peuvent être mobilisés, comme par exemple :



**La Salle des fêtes**, 58 chemin de la Vaysse ou **Salle de la Forge**, 1 place de la Bascule, **Atelier 57-local TLV**, 57 place de l'Eglise ou à la **Mairie**, tout comme des structures d'accueil dans les communes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou vers un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

### **Comment être informé en cas d'évacuation ?**

La Mairie communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.



## LE RISQUE INONDATION

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement.**

**Le ruissellement** comprend l'ensemble des circulations d'eau sur les versants, en dehors des cours d'eau. Il s'intensifie lorsque les eaux de pluie ne parviennent pas à s'infiltrer dans les sols et peut conduire à l'inondation de secteurs pourtant éloignés des cours d'eau, notamment les zones basses (cuvettes).

Il peut être aggravé par l'engorgement des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses. **L'imperméabilisation du sol** par les aménagements (bâtis, voiries, parking, etc.) et **certaines pratiques agricoles** peuvent limiter l'infiltration des précipitations et accentuer le ruissellement.

### Le risque sur la commune

Rivières Tarn , Aveyron et Grand Mortarieu.

## Les crues historiques / les repères de crues

Les **repères de crues** rappellent le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) vécues sur le territoire.



La liste de ces repères avec leurs détails est consultable sur le site : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>







Repère crue 03-03-1930 à Villemade

### Les niveaux de vigilance « crues »

Il est également possible de suivre l'évolution **du Tarn et de l'Aveyron** grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site [www.vigicruces.gouv.fr](http://www.vigicruces.gouv.fr).

Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État. Les tronçons de ces cours d'eau peuvent être affectés d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures.

En supplément de cette vigilance hydrologique, une vigilance météorologique émise par Météo France informe les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météos dangereux (voir la partie « Risque météorologique »).

-  Pas de vigilance particulière requise.
-  Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.
-  Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
-  Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.



Consultable sur le site [www.vigicruces.gouv.fr](http://www.vigicruces.gouv.fr)

# LES BONS RÉFLEXES

## AVANT L'INONDATION

- Informez-vous sur le risque
- **Montez les objets** utiles et/ou de valeur dans les étages
- Mettez les **produits dangereux ou polluants au sec** et **surélevez le mobilier**
- Préparez une **réserve d'eau potable et de nourriture**
- Installez des **mesures de protection** (batardeaux, occultation, etc.)
- **Préparez son kit d'urgence** (voir à la fin du document)

## PENDANT L'INONDATION



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio **FRANCE BLEU 97.2** ou **100% 103.7**



Si besoin, **coupez l'électricité, le gaz** et fermez les ouvertures



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**



**Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri



Ne tentez **jamais de circuler dans une zone inondée**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**Montez les objets** utiles et/ou de valeur dans les étages

## APRÈS L'INONDATION

- **Aérez et désinfectez** les pièces
- Ne **rétablissez les réseaux** qu'après vérification technique
- Assurez-vous que **l'eau du robinet est potable**
- Faites **l'inventaire des dégâts**





## LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Le changement climatique constaté ces dernières années induit une évolution des phénomènes qui surviennent de plus en plus souvent et de manière plus extrême.



#### VENTS VIOLENTS ET TEMPÊTES

Régulièrement, **des vents violents et des tempêtes** soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.



#### ÉPISODES DE CANICULE

Dans le Tarn-et-Garonne, un épisode de fortes chaleurs est qualifié de **canicule** lorsque la chaleur est supérieure à 36°C le jour et supérieure à 21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs).

Les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables, comme lors de la **canicule d'août 2003** (surmortalité estimée à 15 000 décès).



#### ÉPISODES DE GRAND FROID – NEIGE ET VERGLAS

Une vague de **grand froid** est caractérisée par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le froid peut parfois s'accompagner de **précipitations neigeuses** ou de **pluies verglaçantes**.

Ces phénomènes sont rares dans le département mais pas inexistantes,

# LES BONS RÉFLEXES

- **Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)
  - Écoutez la radio **FRANCE BLEU 97.2** ou **100% 103.7 FM**

## En cas de vent fort et tempête



- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

## Risque de canicule



- Buvez au moins 1,5 L d'eau/jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

## Risque de fortes chutes de neige

### AVANT

- Protégez les installations contre le gel
- En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières

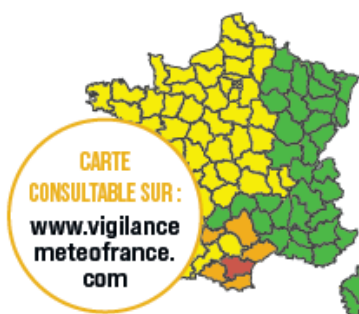


### PENDANT

#### Dès l'apparition d'une couche de neige importante :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

## LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER



**NIVEAU 1 :** Pas de vigilance particulière.

**NIVEAU 2 :** Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé.

**NIVEAU 3 :** Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4 :** Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informé et conformez-vous aux consignes des autorités.



## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol.** Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

#### RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à **se rétracter**, avant de **gonfler** lors de périodes **plus humides**. Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des **dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures**.



*Fissure sur un bâtiment*

#### GLISSEMENTS DE TERRAIN

C'est un **déplacement le plus souvent lent d'une masse de terrain sur une pente**. Il est déclenché par des facteurs naturels (relief, présence d'eau) ou des facteurs humains (travaux de terrassement).

# LES BONS RÉFLEXES

## PENDANT



Conformez-vous aux **consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas



Ne **pénétrez pas** dans un bâtiment endommagé



Mettez-vous à **disposition des secours**

## APRÈS



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**



Conformez-vous aux **consignes** données, entamez les **démarches pour l'indemnisation du sinistre**



## LE RISQUE RADON

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement.** Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. **Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.**

### Le risque sur la commune

Sur la commune, le risque est de **catégorie 1** (faible) sur une **échelle nationale de 3**. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

<https://www.irsn.fr/savoir-comprendre/environnement/connaitre-potentiel-radon-ma-commune> **Villemade catégorie 1**

## LES BONS RÉFLEXES



**N'obstruez pas les entrées et les sorties d'air**, quand elles existent, et nettoyez les régulièrement



**Aérez quotidiennement** votre domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes/ jour



**Veillez à l'entretien régulier du système de ventilation**, quand il existe, et changez les filtres régulièrement



**Assurez-vous de l'étanchéité** de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/ mur, réseaux)



**Améliorez, rétablissez ou mettez en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique** dans le soubassement de votre domicile

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



## LE RISQUE SANITAIRE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **risque sanitaire** est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus, etc.).

Le risque sanitaire dépend donc de la **nature du contaminant**, de **sa toxicité**, de **la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu**.

Il existe donc différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique** : Une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- **Le risque pandémique** : C'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées (Exemple : COVID-19)
- **Le risque épizootie** : C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

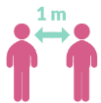
## LES BONS RÉFLEXES



**Respectez les mesures d'hygiène** recommandées (Lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude, etc.)



**Évitez les contacts** avec les personnes malades  
En cas de contagion avérée, **portez un masque**



**Renoncez aux poignées de mains**, embrassades et accolades  
**Gardez une distance d'un mètre** entre vous et votre interlocuteur



**Faites-vous vacciner** dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée



## LE RISQUE NUCLÉAIRE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

Villemade à plus de 40km de Golfech

### Le risque sur la commune

L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont **un statut d'installation nucléaire de base (INB)**. Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.

La centrale fait l'objet d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.



*En cas d'accident grave, le Préfet pourra mettre en place une **distribution de comprimés d'iode stable**. La commune pourra être sollicitée afin de participer à la distribution de ces comprimés à la population. Ces comprimés ne doivent être administrés qu'en cas d'accident et uniquement sur instruction des autorités.*



*Vue de la centrale de Golfech (source : EDF Golfech)*

# LES BONS RÉFLEXES



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio **FRANCE BLEU 97.2** ou **100% 103.7**



**Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri



**Regagnez un bâtiment en dur** le plus proche



**Fermez les ouvertures**







## LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

### Le risque sur la commune

La commune est concernée par le **barrage de Pareloup**, implanté dans l'Aveyron sur le Vioulou. Il s'agit d'un ouvrage à usage hydroélectrique de plus de 40 m de hauteur, pouvant retenir jusqu'à 169 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

En cas de rupture de ce barrage, l'**onde de submersion** engendrée se propagerait sur l'Aveyron.

L'ouvrage fait l'**objet d'une surveillance constante**, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie.

En tant que **grand barrage**, il fait également l'objet d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, établi afin de définir l'organisation des opérations de secours en cas d'accident. Plusieurs **niveaux d'alerte** des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



Vue du barrage de Pareloup (source : C. FINOT – Wikimedia Commons)

# LES BONS RÉFLEXES

## AVANT

- **Informez-vous** sur le risque
- **Repérez les points hauts** ou éloignés des cours d'eau vers lesquels se réfugier

## PENDANT



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



**Éloignez-vous** le plus possible des cours d'eau



Écoutez la radio **100% FREQUENCE FM 103.7**



**Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri



**Ne circulez jamais dans une zone inondée.** 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**

## APRÈS

- Continuez à **suivre les consignes** des autorités
- **Aérez et désinfectez** les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après **vérification technique** et assurez-vous que l'eau du robinet soit **potable**
- **Faites l'inventaire** des dégâts



# LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)**, est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport, par voie **routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses** (explosives, toxiques, corrosives, radioactives, pathogènes, etc.).

## Le risque TMD sur la commune

La commune peut être concernée du fait de la présence :

- **D'axes routiers importants.** Toutes les routes peuvent potentiellement être concernées, mais le risque se concentre particulièrement sur la D 927, appelée route de Bordeaux

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

### La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger



Numéro d'identification de la matière



Source : Pixabay

# LES BONS RÉFLEXES

## AVANT

- **Informez-vous** sur l'existence d'un risque à proximité
- **Estimez votre propre vulnérabilité** par rapport au risque

## PENDANT



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio **100% FREQUENCE FM 103.7**



**Coupez le gaz et l'électricité**



Ne provoquez **pas de flamme** ni **d'étincelle**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



**Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri



**Éloignez-vous** de la zone de danger

## APRÈS

- **Suivez les consignes des autorités concernant la consommation** d'eau et d'aliments issus de la zone impactée
- **Aérez** les locaux exposés



## LE RISQUE TERRORISTE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

### Le plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste.

Il se compose de deux parties :

- un **document public**, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : [www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate](http://www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate)).
- un **document classifié** "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

## Le plan VIGIPIRATE comporte **trois niveaux** :

| Niveaux  | Descriptif   |
|--|--|
|  The logo consists of a red triangle with a black border. Inside the triangle, the word "VIGIPIRATE" is written in black capital letters on a white horizontal band.  | <p><b>Le niveau de vigilance</b> : C'est la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.</p>  |
|  The logo consists of a red triangle with a black border. Inside the triangle, the word "VIGIPIRATE" is written in black capital letters on a white horizontal band. Below the triangle, the text "SECURITE RENFORCEE" and "RISQUE ATTENTAT" is written in black capital letters on a white background. | <p><b>Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat</b> : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.</p> |
|  The logo consists of a red triangle with a black border. Inside the triangle, the word "VIGIPIRATE" is written in black capital letters on a white horizontal band. Below the triangle, the text "URGENCE ATTENTAT" is written in black capital letters on a white background.                         | <p><b>Le niveau urgence attentat</b> : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée: le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.</p>           |



# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER

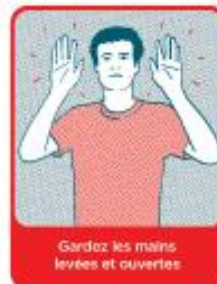
si c'est impossible

## 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)



## AVANT L'ÉVÉNEMENT : COMMENT SE PRÉPARER ?










### CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable / pers.
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur
- Un moyen de paiement (monnaie, CB)

#### BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

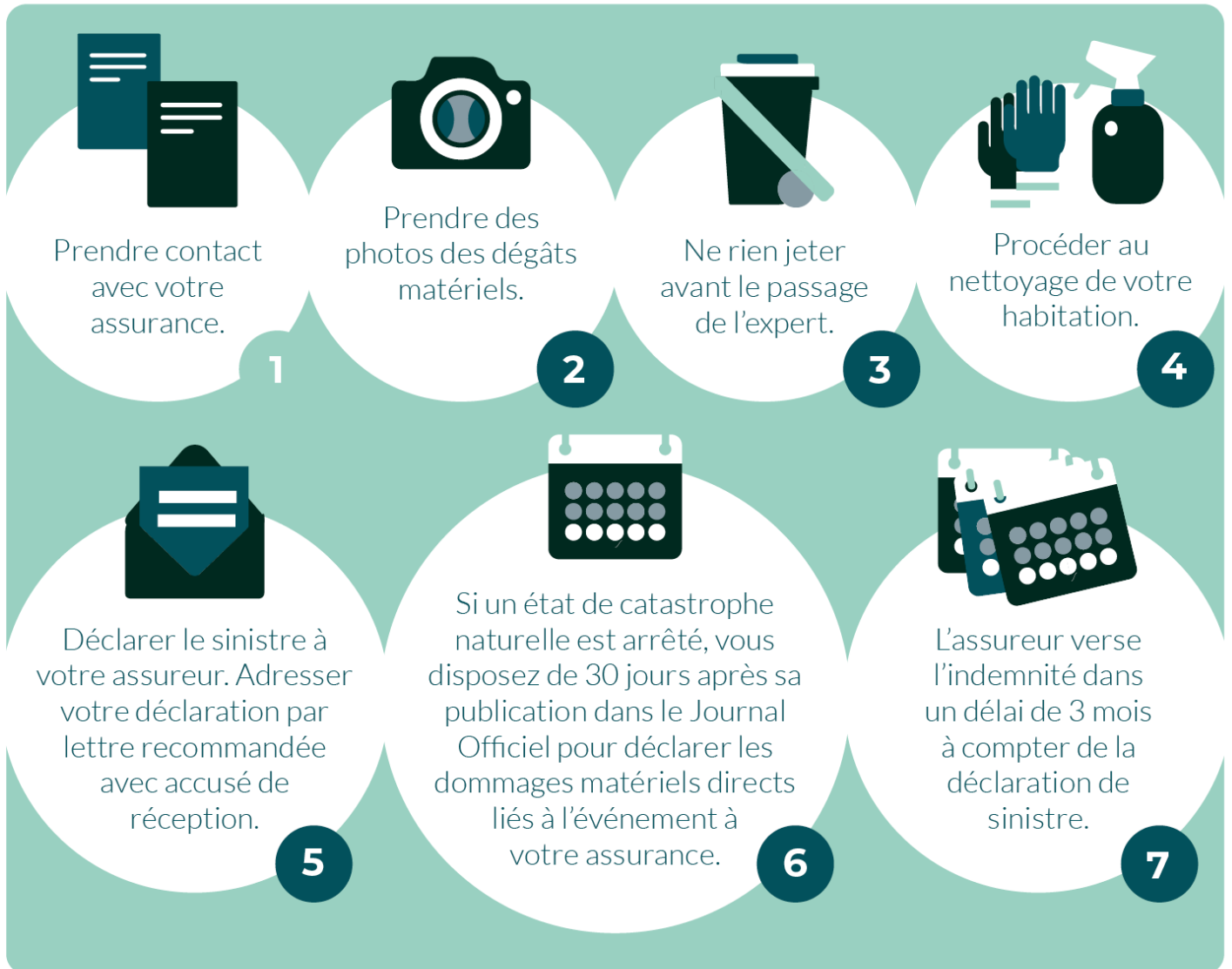
### Les numéros de téléphones utiles (à compléter) :

|   |                                 |                |
|---|---------------------------------|----------------|
|  | Mairie :                        | 05 63 03 34 09 |
|  | Préfecture :                    | 05.63.22.82.00 |
|  | Urgence électricité dépannage : | 0.972.675.082  |
|  | Service des eaux, VEOLIA :      | 05.61.80.09.02 |
|   | SAMU                            | 15             |
|  | Médecin de garde :              | 3966           |
|  | Groupe scolaire :               | 05.63.66.14.28 |
|  | Hôpital Montauban :             | 05.63.92.82.82 |

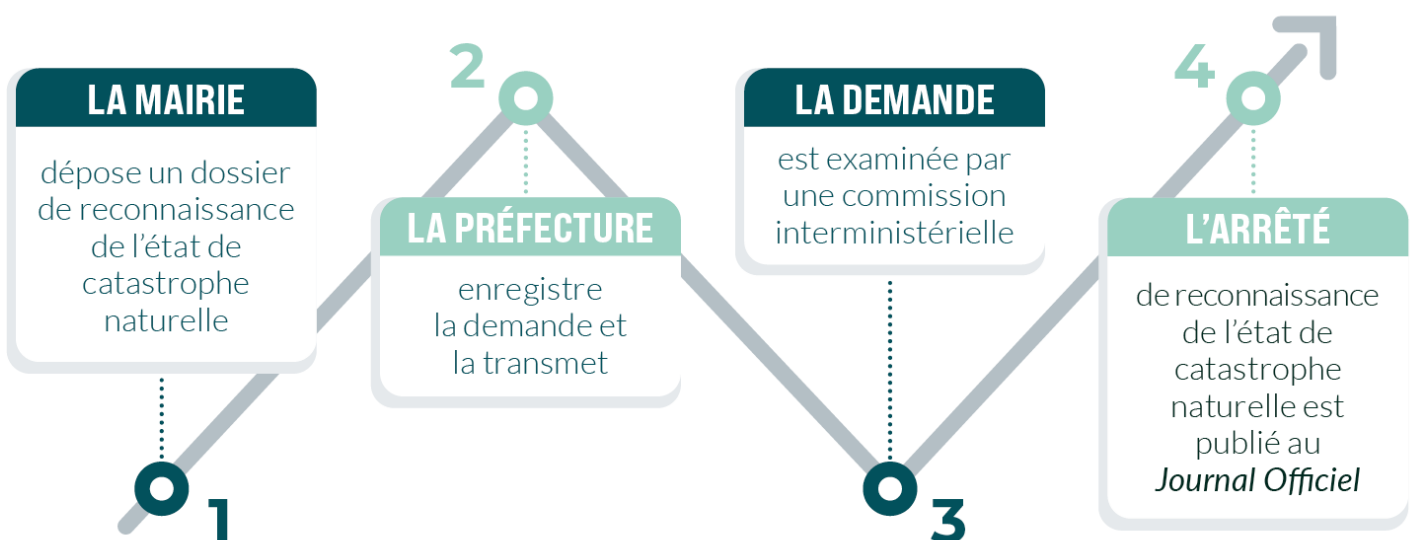


# APRÈS L'ÉVÉNEMENT : QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



**RAPPEL :** la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle





# RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

**Dans tous les cas** : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.  
*ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation*



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio **100% FREQUENCE FM 103.7**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



**Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri

## À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

## LIENS UTILES

**Météo France** : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

**Mairie** : [mairie-villemade@info82.com](mailto:mairie-villemade@info82.com)

**Préfecture** : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr)

**Risques majeurs en France** : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## NUMEROS UTILES

**15** SAMU / **17** Police nationale / **18** Pompiers / **112** Appel d'urgence  
**114** Appel d'urgence pour sourds et malentendants

## Mairie de Villemade

8 rue des Ecoles

05.63.03.34.09